Security Intelligence Review Committee

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-77
ISBN: 0-660-62282-3

103-04609/

Security Intelligence Review Committee

2003 - 2004 Estimates

Report on Plans and Priorities

The Right Honourable Jean Chrétien
Prime Minister of Canada

Table of Contents

Section I: Chair's Message 1

Management Representation 3

Section II: Raison d'être 4

Section III: Planning Overview 6

Section IV: Strategic Outcomes 12

Section V: Organization 15

Planned Spending Table 17

Section VI: Annexes 18

Table 1 Net Cost of the Program for 2003-2004 18

Section I: Messages

Chair's Message

Chair of the Security Intelligence Review Committee
The Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) carries out independent, informed reviews and investigations of the activities of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), on behalf of Parliament and the Canadian public. Almost eighteen months after the attacks on the United States, the events of September 11 continue to be felt. Public reporting suggests that Canadians have become increasingly tolerant of public safety initiatives designed to protect the country and its citizens: the federal government has responded, in part, through the granting of new powers and increased budgets to the security and intelligence community. Canada's security and intelligence apparatus, including CSIS, continue to be the subject of sustained public, political and media attention.

SIRC was created, in part, to provide a balancing effect upon the intrusive powers granted to CSIS. SIRC continuously strives to find effective ways to demonstrate the breadth and scope of its work and thereby to continue to earn the public and Parliament's trust. SIRC faces many ongoing challenges, including assessing whether CSIS' use of intrusive powers continues to respect legal and policy requirements; demonstrating to Parliament and the public that the Committee is living up to the expectations enunciated in the *CSIS Act*; protecting classified and personal information entrusted to the Committee from unauthorized disclosure; and, maintaining the necessary resources to carry out comprehensive examinations of CSIS activities and investigations. As increasing demands are put on CSIS to investigate threats to the security of Canada, SIRC must also assure itself, Parliament and the public that it continues to offer effective scrutiny of CSIS activities.

Identifying threats to the security of Canada rests at the foundation of CSIS activities, but these are not – indeed never have been – static. Understanding those threats in all of their evolving complexity and detail is essential to the effectiveness of the Canadian security intelligence function and to SIRC's assessment of CSIS' compliance with the requirements of Canadian law, Ministerial direction and Service policy.

The legislation passed after September 11, 2001 did not grant new powers to CSIS, but the workforce of Canada's security intelligence service and the volume of activity and clients served have nonetheless expanded and will continue to expand as new budget monies are implemented in the coming years. The challenge for SIRC, a small review body, is to continue to monitor effectively the broad spectrum of CSIS activity. CSIS exists

to identify and advise government about threats to the security of Canada. SIRC exists to assure Canadians that in doing so, CSIS respects individual rights and the legal framework within which its powers may be used. These duties and responsibilities exist on a dynamic world stage in a state of constant evolution and encapsulate some of the challenges, responsibilities and realities faced every day by SIRC.

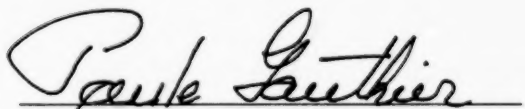

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

Management Representation

Report on Plans and Priorities 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for *The Security Intelligence Review Committee.*

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2003-2004 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the Committee's mandate, plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying Committee information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Susan Pollak
Susan Pollak

Date: 18/03

Section II: Raison d'être

Mandate, Roles and Responsibilities

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) derives its powers from the *Canadian Security Intelligence Service Act,* which was promulgated on July 16, 1984. The Act calls for the appointment of a Chair and not more than four other Committee Members. The first appointments were made by His Excellency the Governor General on November 30, 1984.

SIRC was created to carry out two different and distinct functions. The first is to provide external , independent review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). The second is to examine complaints by individuals or reports from Ministers concerning security clearances, citizenship, and other matters involving CSIS investigations.

SIRC is empowered to employ an executive director and adequate staff to support its activities, and to set its own Rules of Procedure for the performance of its duties and functions. The *Act* requires the Committee to submit an annual report to the Solicitor General of Canada who must, in turn, table that report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the *CSIS Act* to conduct a review of specific activities of the Service and provide the Committee with a report of the review.

External Review of CSIS

SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS' activities, no matter how highly classified that information may be. Only Cabinet confidences are excluded from SIRC's right of access. SIRC has been given the power to review CSIS' activities and performance so as to ensure that the Service's powers are used legally and appropriately. This comprehensive access to information allows SIRC to determine that the rights and freedoms of Canadians are being protected.

Each year, SIRC reviews a broad spectrum of CSIS activities, and reports to Parliament on whether the Service is acting within the limits of the law while protecting the security of Canadians. The Committee uses its review powers to assess new areas of interest and to revisit previously identified areas of concern. Thus, over the years SIRC has reviewed CSIS investigations in such areas as counter-terrorism, transnational criminal activity, economic security, proliferation of weapons of mass destruction, domestic exchanges of information and foreign liaison. These reviews allow the Committee not only to provide in-depth findings on a broad range of issues of concern, but also to revisit areas where previous recommendations for change were identified.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports

SIRC's second role is to investigate complaints. Five areas fall within the Committee's purview:

1) As provided in the *CSIS Act*, the Committee investigates complaints "with respect to any act or thing done by the Service."

2) The Committee is also empowered to investigate complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors.

3) The Committee investigates reports made by Government Ministers about persons in relation to citizenship.

4) Where the complaint relates to the security of Canada, the Canadian Human Rights Commission may refer a matter to SIRC for investigation.

5) Under s.15 of the recently promulgated *Security of Information Act*, SIRC was granted new responsibilities in relation to the disclosure of special operational information in the public interest.

Complaints cases examine issues involving people's fundamental rights. Denials of security clearances affect employment and future career prospects. Decisions relating to immigration or citizenship matters may ultimately lead to someone being barred or removed from Canada. Through the thorough investigation of these complaints, the Committee must ensure that their findings are sound and that the individuals so affected are provided with as much information as possible within the limits of national security requirements. It is also foremost in the Committee's investigation of complaints that, to the extent possible, every complainant has an opportunity to be heard, to present his or her witnesses, and to make his or her case. The Committee strives for the greatest degree of transparency and engagement within a reality that is often constrained by national security interests.

Section III. Planning Overview

Program Overview

SIRC provides, on behalf of the Canadian people and Parliament, independent, informed, high quality reviews of the Canadian Security Intelligence Service's performance of its duties and functions; and investigates and reports on complaints by individuals or reports from Ministers relating to security clearances, citizenship, and other national security matters involving CSIS investigations.

New Issues, Challenges, Trends and Developments

1. Domestic and Foreign Changes Impacting Security and Intelligence

Although Bill C36, the *Anti-Terrorism Act*, was passed in December 2001 and the $7.7 billion in new spending for the security and intelligence community was announced in the federal budget that same month, these initiatives have repercussions for the coming year. While SIRC itself received no new funding, the Committee is not isolated from the impact of the changes underway. CSIS is in the midst of a multi-year plan to implement changes made possible by this new money. Many government departments and agencies are seeking out the expertise and assistance of CSIS to meet the needs created, in part, by heightened public and parliamentary expectations regarding security and safety. Further, Canada's security and intelligence community continues to respond to global realities and to demands for support from many quarters.

The Service's expanding intelligence activities in a wide range of areas, including security screening and foreign liaison, require an expanded work force and an increase in services to a broader range of domestic and foreign partners. Coupled with the challenges and demands created by world events, CSIS' investigations of threats to the security of Canada increasingly know no geographic limits. The global security environment is growing more complex as continuing threats such as espionage by foreign intelligence services are joined by growing or emerging threats, such as ideological extremism or the use of weapons of mass destruction for terrorist purposes.

2. Responding to the Needs of Clients

The Security Intelligence Review Committee reports directly to Parliament and, in so doing, has two key clients, namely the general public and Parliament. SIRC is obliged to provide high quality, professional, impartial services to its clients through both the review of CSIS activities and the investigation of complaints. SIRC's annual report to Parliament serves as the cornerstone of our public report card to Parliament and the public. This report not only examines CSIS's use of its powers, but also demonstrates the extent to which SIRC has fulfilled its two-part mandate and responded to our clients' needs.

In addition to carrying out the range of reviews planned for a given fiscal year or investigating complaints in a professional and timely fashion, SIRC must also be prepared to adjust planned activities to respond to unforeseen events and the urgent needs of its clients. Responding to the unpredictable may include reviewing CSIS' activities in relation to an unexpected event or responding to a sudden, dramatic increase in complaints.

CSIS has been growing to meet new pressures and realities, yet SIRC has been obliged to carry out its functions within existing financial and staffing limits. As a small agency of only 16 people entrusted with the public and Parliament's expectations for comprehensive review and investigations, SIRC faces increasing challenges in assessing an organization that is not only expanding the services previously provided but also offering those same services to a broader, more diverse community. SIRC's work has always been, in part, one of risk assessment. While every complainant is assured of a full, fair and unbiased investigation, the review process is forced, in effect, to look at a proportionately smaller range of CSIS activities as each year of the Service's expansion unfolds.

The public and Parliament's sustained attention to issues of public safety and national security are felt by SIRC in the scrutiny we face, the expectations for timely, professional services through both our complaints and review functions and in the assessment of the quality of our accountability tools.

3. Earning the Client's Trust

Given the national security and privacy restrictions on the Committee's ability to discuss our work publicly, SIRC faces ongoing challenges to demonstrate that we have earned our clients' trust. In part, this challenge is exacerbated when our clients receive misleading or unfounded information about the activities of SIRC or CSIS. Privacy and national security concerns significantly constrain the Committee's ability to correct certain types of misinformation. National security is not a shield that SIRC chooses to hide behind, but rather an operational and legislative reality attached to the sensitive information we are privy to. In many cases, SIRC's public reporting of our review and complaints activities is forced, by reasons of national security or privacy, to exclude specific details of our investigations and findings.

The Committee continuously strives to find the right balance between the public and Parliament's fundamental right to receive accurate information and the boundaries on public discussion created by privacy and national security restrictions.

4. Personnel Matters and Committee Membership

SIRC's central task is to assure the general public and Parliament that the delicate balance between the intrusive powers granted to CSIS to protect national security, and the protection and maintenance of individual rights, is respected. There are clear risks in SIRC becoming less effective as a result of inadequate resources. SIRC continuously focuses on attracting staff with the right expertise and skills, as well as ensuring that the existing staff have the tools and training they need to meet the dynamic challenges of reviewing or investigating the evolving activities of CSIS. SIRC staff receive direction from a Committee of up to five Privy Councillors.

SIRC is committed to the ongoing assessment and adjustment of resources at both the senior management and staff levels, to respond to the needs of our clients and to sustain a high quality, professional work force. As a small organization with a significant mandate, the loss of one team member or an unmet requirement for a small increase in resources has a palpable impact on the work of the Committee and the demands placed on the existing staff. Further, while the Committee may function with fewer than the maximum number of Privy Councillors, a full year has passed without the filling of two vacancies on the Committee. The existing Committee Members have worked diligently to override any disadvantages to having only three Committee Members; nonetheless, operating with a bare quorum is an unworkable long-term scenario.

Immediately following the attacks of September 11, CSIS received an increase in spending authorities that will expand their operational activities by 15 to 20 percent - areas which SIRC has a compelling interest and legal obligation to review. As the scope of CSIS' activities increases so too does the size of the task facing the Committee. For the past two years, SIRC has been obliged to forego examinations of areas of Service activity that warrant scrutiny, but for which the necessary resources were simply not available. Absent an increase in resources available to carry out its review function, SIRC's capacity to fulfill the mandate entrusted to it will be increasingly at risk.

Ongoing Activities and Priorities

1. External Reviews of CSIS

The review of CSIS activities is a key function of the Committee. With a small team of highly qualified staff, SIRC reviews thousands of pages of materials each year in order to report to the Canadian public and to Parliament on CSIS' investigative activities. In addition to the Committee's identification of key areas for review, the *CSIS Act* enumerates a broad list of CSIS activities that require SIRC's ongoing attention and assessment.

In planning the upcoming year of SIRC reviews, it is essential to consider Committee resources; domestic and world events; issues, priorities and concerns identified by Canadians and Parliament; past SIRC reviews and findings; and existing and emerging

CSIS programs and activities. Through assessment of these key issues and consultation with stakeholders, SIRC develops a rotating review program designed to address a broad range of subjects. By taking this approach, the Committee focuses on managing the inherent risk of only being able to review a small percentage of CSIS activities in a given year. In the upcoming year, the Committee expects to examine such matters as domestic and foreign relationships, targeting decisions, internal security matters, warranted operations and the use of human sources.

2. Investigation of Complaints and Ministers' Reports

The Committee will conduct comprehensive, timely investigations of complaints filed pursuant to sections 41 and 42 of the *CSIS Act*, and referrals made to the Committee under the *Citizenship Act* and the *Canadian Human Rights Act*.

The *CSIS Act* sets out the rights of individuals to make a complaint with respect to any act or thing done by CSIS. The *Act* also grants the Committee, subject to the receipt of a complaint, the power to review the denial of a security clearance. In addition to complaints made directly to the Committee, SIRC receives referrals under the *Citizenship Act* and the *Canadian Human Rights Act*. The Committee has no control over the number of complaints it receives in any given year.

The volume and complexity of these complaints have a significant impact on the Review Committee's capacity to fulfill its mandate. Because complaints and Ministerial Reports are very time consuming and may require expensive legal services, small changes in their numbers can significantly affect the Committee's budget and operations.

3. Special Projects

In addition to carrying out a planned series of review projects each year, the *CSIS Act* also provides for SIRC to prepare special reports for the Solicitor General of Canada. Through this mechanism, the Committee often undertakes special, reviews to address, in a timely fashion, matters in the public interest, such as the Heritage Front Affair. To meet these unforeseen resource demands, and to respond to Parliament's requests for information about them, the Committee's review program and staff maintain a flexibility and openness to unexpected shifts in priorities. In this way, the Committee is able to redirect research resources to critical, time sensitive issues on very short notice.

4. Committee Travel and Liaison

The Committee includes both domestic and foreign travel in its schedule. Domestic travel to CSIS' regional offices allows Committee Members to meet with senior CSIS staff, receive briefings on issues and priorities of a regional nature and communicate the Committee's focus and concerns. In addition to meetings with CSIS regional staff, these trips present an opportunity for the Committee to meet with local stakeholders and experts

on a broad range of subjects of interest to the Committee Members. Travel within Canada to CSIS regional offices allows the Committee to maintain its profile, communicate key messages, strengthen their understanding of regional issues, pressures and priorities and build relationships with new and existing stakeholders. The Committee intends to visit at least two CSIS regional offices in the coming year.

Travel abroad is often at the invitation of other countries and is generally designed to focus on issues of common concern to security intelligence review bodies and to receive first hand information on strategies and best practices. In 2000-2001 the Committee staff hosted a delegation from Norway that was seeking ideas and guidance on approaches to review and oversight, in anticipation of legislative initiatives in this area. The Committee, in turn, has accepted an invitation to meet with representatives of the Norwegian security and intelligence community to explore further and exchange experiences with various review and oversight processes.

Finally, CSIS maintains a large number of agreements for the exchange of specific types of information with foreign states and their agencies. SIRC is required to review both expansions to existing foreign arrangements as well as the terms and conditions for new ones. In addition to these arrangements, CSIS maintains a number of foreign liaison posts outside Canada. In order to monitor effectively the application and implementation of the Service's foreign arrangements and to assess the nature of CSIS' liaison activities, SIRC conducts reviews of the Service's liaison posts abroad. CSIS foreign liaison activities and the nature and scope of their relationships with international partners is an increasingly important aspect of the Service's work. For this reason, SIRC's review of a foreign liaison post is an important component of the review program. In the 2002-2003 fiscal year, SIRC did not have the resources to review a foreign liaison post. However, a review of a foreign liaison post will be part of the fiscal year 2003-2004 research plan.

5. Internet

The Committee will continue to explore new ways to be accessible and communicate critical information through the use of a comprehensive website on the World Wide Web (http://www.sirc-csars.gc.ca/). The site provides the reader with both the latest SIRC annual report as well as archived reports dating back to the Committee's creation in 1984. Current news about Committee activities, including biographical information about Committee Members, is also included. As the investigation of complaints is an important part of the Committee's responsibilities, the procedures for filing complaints were recently updated to help members of the public to understand better when and how to make a complaint. Finally, the Committee maintains and monitors daily requests and inquiries received through the SIRC website.

6. Modern Comptrollership

One of the components of the management framework set out in *Results for Canadians* is modern comptrollership. SIRC has committed itself to integrating the principles of modern comptrollership into the organization's management and culture, and is in the early stages of doing so. To this end, a project leader has been recently designated and training will be undertaken to establish the knowledge required to proceed with and map out next steps.

Section IV. Strategic Outcomes

The plans and priorities identified by SIRC in this report will enable the Committee to:

1. Evaluate effectively CSIS' performance of its duties and functions for the purpose of identifying threats to the security of Canada, advising government and protecting Canadians from terrorist and other security threats;

2. Ensure that Parliament and the public has reason to be confident in the rigour of SIRC's review process;

3. Demonstrate to Parliament and the public that CSIS has used its extraordinary powers within the law and in a way that respects the civil and constitutional rights of individuals to the greatest extent possible;

4. Produce a high quality Annual Report that provides the reader with the greatest degree of detail possible while still respecting national security constraints;

5. Prepare comprehensive, probative classified reviews and Minister's reports; and

6. Render sound decisions and recommendations following the investigation of complaints.

Strategic Outcome	Priorities
1. Provide, on behalf of the Canadian people, independent, informed, high quality reviews of the Canadian Security Intelligence Service's performance of its duties and functions.	• Identify and undertake key reviews taking into consideration such matters as domestic and world events; issues, priorities and concerns identified by Canadians and Parliament; past SIRC reviews and findings; and existing and emerging CSIS programs and activities
2. Investigate and report on complaints by individuals or reports from Ministers relating to security clearances, and other national security matters involving CSIS investigations.	• Conduct comprehensive, timely investigations • Ensure complainants, to the extent possible, have an opportunity to be heard, to present evidence and to make their case • Provide the complainant with the greatest degree of transparency, engagement and information possible within the limits imposed by national security requirements
3. Ensure that Committee Members and staff have the tools necessary to respond to the domestic and foreign changes impacting security and intelligence.	• Provide staff and Committee Members with the research tools and information required to maintain current, comprehensive knowledge of domestic and foreign issues impacting upon security and intelligence
4. Respond to the Needs of Clients	• Seek out feedback from key stakeholders on the quality and content of the SIRC annual report • Ensure that both the SIRC review plans and complaints process retain a flexibility to respond to unforeseen events and urgent requests

5.	Earn the Client's Trust	• Identify new opportunities to communicate publicly accurate information about the work and mandate of SIRC, within the limits imposed by privacy and national security considerations
6.	Retain sufficient staff to meet SIRC's legal obligation to review CSIS activities	• Continue efforts to seek Treasury Board's approval of SIRC's September 2002 submission for three additional staff to meet the current demonstrated deficiencies in meeting SIRC's review program responsibilities
7.	Effective liaison with partners and stakeholders	• Arrange domestic travel to CSIS regional offices and opportunities for meetings with local stakeholders and experts • Pursue international information exchanges and discussions on security intelligence review strategies and best practices
8.	Client focussed, user-friendly, Internet presence.	• Ensure prompt posting of the Committee's annual report • Examine the clarity and comprehensiveness of complaints-related information and instructions • Identify new links
9.	Implementation of Modern Comptrollership	• Provide staff training for implementation of Modern Comptrollership • Initiate capacity assessment

V. Organization

Accountability

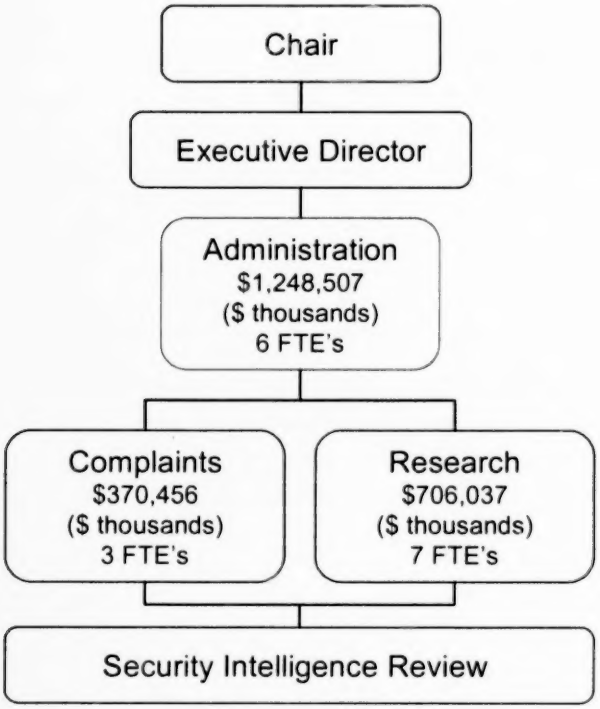

Departmental Planned Spending

The Security Intelligence Review Committee operates with a maximum of sixteen full time equivalents (FTE's) and up to five appointed part-time Privy Councillors. With a program net cost of $2.3 million, SIRC's largest budgetary expenditures are salaries for staff and, to a lesser extent, expenses associated with the Committee's Privy Councillors. Given the size of the Committee and its budget, the loss of a small number of staff and the absence of a full complement of Committee Members has a significant impact on SIRC's expenditures. Every staff person at SIRC must have a Top Secret security clearance. Even the most aggressive staffing initiatives result in positions being vacant for several months due to the time required to complete the hiring and security clearance processes.

Planned Spending Table

($ millions)	Forecast Spending 2002-2003*	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Security Intelligence				
Budgetary Main Estimates (gross)	2.3	2.3	2.3	2.3
Less: Respendable Revenue	0	0	0	0
Total Main Estimates	2.3	2.3	2.3	2.3
Adjustments**	0	0	0	0
Net Planned Spending	2.3	2.3	2.3	2.3
Less: Non-respendable revenue	0	0	0	0
Plus: Cost of services received without charge	0	0	0	0
Net Cost of Program	2.3	2.3	2.3	2.3

Full Time Equivalents	14	16	16	16

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

Financial Information

Table 1 Net Cost of the Program for 2003-2004

($ millions)	Total
Net Planned Spending	**2.3**
Plus Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC) ($ thousands)	**0**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS ($ thousands)	**0**
Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Canada	**0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**0**
Less: Non-respendable Revenue ($ millions)	**0**
2003-2004 Net Cost of Program	**2.3**

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-77
ISBN 0-660-62282-3

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses pour 2002 - 2003

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

Partie I : Message de la présidente 1

Déclaration de la direction 3

Partie II : Raison d'être 4

Partie III : Survol de la planification 6

Partie IV : Résultats stratégiques 12

Partie V : Organisation 15

Dépenses prévues du comité 17

Partie VI : Annexes 18

Tableau 1 Coût net du programme pour 2003-2004 18

Partie I : Messages

Message de la présidente

L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.,
Présidente du Comité de surveillance des activités
de renseignement de sécurité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) effectue des enquêtes et des examens indépendants et éclairés sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), au nom du Parlement et de la population du Canada. Près de dix-huit mois après les attaques contre les États-Unis, les effets des événements du 11 septembre se font toujours sentir. D'après les rapports publics, les Canadiens sont de plus en plus tolérants à l'égard des initiatives de sécurité publique qui visent à protéger le pays et ses citoyens : le gouvernement fédéral a réagi, entre autres, en conférant de nouveaux pouvoirs et des budgets accrus à l'appareil du renseignement de sécurité du Canada, dont le SCRS. Cet appareil demeure l'objet d'une attention soutenue de la part du public, des milieux politiques et des médias.

Le but de la création du Comité était, entre autres, de contrebalancer le pouvoir de recourir à des techniques intrusives, conféré au SCRS. Le CSARS s'emploie sans cesse à trouver des moyens de faire valoir efficacement l'ampleur et la portée de ses travaux et, par là, de continuer à se mériter la confiance du public et du Parlement. Dans cette entreprise, il se heurte constamment à de nombreuses difficultés, dont celles d'évaluer si l'exercice de ces pouvoirs par le SCRS demeure conforme aux exigences de la loi et aux politiques, de démontrer au Parlement et au public que le Comité répond aux attentes énoncées dans la *Loi sur le SCRS*, de protéger contre la divulgation non autorisée les renseignements classifiés et personnels qui sont confiés au Comité ainsi que de maintenir les ressources dont il a besoin pour examiner en profondeur les activités et enquêtes du SCRS. Par suite de la multiplication des menaces à la sécurité du Canada sur lesquelles le Service est appelé à enquêter, le CSARS doit aussi s'assurer, pour lui-même et pour le Parlement et le public, que sa surveillance des activités du SCRS demeure efficace.

Cerner les menaces à la sécurité du Canada demeure l'assise des activités du Service, mais ces menaces ne sont pas statiques – et, en fait, ne l'ont jamais été. Pour que l'appareil canadien du renseignement de sécurité soit efficace et que le CSARS puisse évaluer comment le SCRS se conforme aux exigences des lois canadiennes, aux instructions ministérielles et à ses propres politiques, il est essentiel de comprendre ces menaces dans toute leur complexité et leurs détails sans cesse changeants.

Les mesures législatives adoptées après le 11 septembre 2001 ne confèrent aucun pouvoir nouveau au SCRS, mais l'effectif du service de renseignement de sécurité du Canada ainsi que le volume de ses activités et le nombre de ses clients n'en ont pas moins augmenté et continueront de le faire à mesure que les nouveaux crédits seront utilisés au fil des ans. Pour ce petit organisme de surveillance qu'est le CSARS, le défi est de maintenir une vigilance efficace sur le vaste éventail des activités du SCRS. La raison d'être de celui-ci est de déceler les menaces à la sécurité du Canada et de conseiller le gouvernement à cet égard. Quant au CSARS, sa raison d'être consiste à faire voir aux Canadiens que, dans son action, le Service respecte les droits individuels et le cadre législatif qui régit l'exercice de ses pouvoirs. Ces fonctions et responsabilités s'insèrent dans une scène mondiale dynamique, en constante évolution, et englobent certains des défis, des responsabilités et des réalités qui sont le lot quotidien du CSARS.

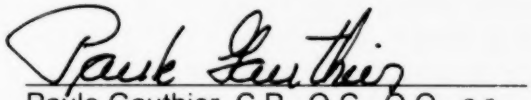

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités du *Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité* pour 2003–2004.

Ce document a été rédigé suivant les principes applicables à l'établissement de rapports et les exigences de communication qui sont énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Ce document décrit fidèlement le mandat, les plans et les priorités du Comité.
- L'information qui y est fournie au sujet des dépenses prévues est conforme aux instructions.
- Ce document est complet et exact.
- Il est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de responsabilisation sur laquelle repose ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes quant aux résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs octroyés.

Nom : Susan Pollak
Susan Pollak

Date : le 18 février / 03

Partie II : Raison d'être

Mandat, rôles et responsabilités

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Cette loi prévoit la nomination d'un président et de quatre autres membres du CSARS, pas plus. Son Excellence le Gouverneur général a fait les premières nominations le 30 novembre 1984.

Le CSARS a été créé afin d'exercer deux fonctions distinctes dans l'exécution de son mandat. La première consiste à assurer une surveillance externe et indépendante du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et la seconde, à examiner les plaintes portées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Le CSARS est autorisé à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour mener à bien ses activités ainsi qu'à établir la procédure à suivre dans l'exécution de ses fonctions. De par la *Loi*, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada, qui doit ensuite le déposer devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance de celle-ci. Le CSARS peut aussi demander au SCRS, ou à l'Inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Surveillance externe du SCRS

Le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification; les renseignements confidentiels du Cabinet sont les seuls à échapper à ce droit de regard. Le Comité est habilité à examiner les activités et le rendement du SCRS de manière à s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs judicieusement et dans le respect de la loi. Cet accès complet à l'information permet au CSARS de déterminer si les droits et libertés des Canadiens sont protégés.

Chaque année, le CSARS examine un vaste éventail des activités du SCRS et rend compte au Parlement quant à savoir si le Service remplit dans la légalité sa tâche de veiller sur la sécurité des Canadiens. À cette fin, il recourt à son pouvoir d'examen pour évaluer de nouveaux dossiers d'intérêt et en reprendre certains autres qu'il avait déjà étudiés. Au fil des ans, il a ainsi scruté les enquêtes menées par le SCRS dans des domaines tels l'antiterrorisme, les activités criminelles transnationales, la sécurité économique, la prolifération des armes de destruction massive, l'échange de renseignements au Canada et la liaison avec l'étranger. Ces études lui permettent non seulement de formuler des observations détaillées sur un vaste éventail de préoccupations, mais aussi d'en réexaminer d'autres à l'égard desquels des changements avaient déjà été recommandés.

Enquêtes à l'égard des plaintes et des rapports ministériels

Le deuxième rôle du CSARS est d'enquêter sur les plaintes. À cet égard, le champ de compétence du Comité englobe cinq domaines :

1- Le Comité étudie les plaintes qui portent sur les « activités du Service », quelles qu'elles soient, comme la *Loi sur le SCRS* lui prescrit de le faire;

2- Le CSARS est aussi habilité à enquêter sur les plaintes ayant trait au refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des entrepreneurs au service du gouvernement fédéral;

3- Le Comité examine les rapports ministériels portant sur des dossiers de citoyenneté;

4- Quant aux plaintes liées à la sécurité nationale, la Commission canadienne des droits de la personne peut en saisir le CSARS;

5- Le Comité s'est vu conférer de nouvelles responsabilités au chapitre de la divulgation de renseignements opérationnels spéciaux dans l'intérêt public en vertu de l'article 15 de la nouvelle *Loi sur la sécurité de l'information*.

Certaines plaintes portent sur les droits fondamentaux de la personne. Les refus d'habilitations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Des décisions en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'interdiction de territoire de certaines personnes au Canada ou leur expulsion. Par un examen minutieux de ces plaintes, le Comité doit veiller à ce que ses constatations soient bien fondées et que les intéressés obtiennent autant d'information que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. En tout premier lieu, il doit tout mettre en œuvre pour que les plaignants aient la chance d'être entendus, de présenter leurs témoins et de faire valoir leur point de vue. Le CSARS s'efforce d'atteindre le degré de transparence et d'engagement le plus élevé possible dans une réalité qui est souvent assujettie aux impératifs de la sécurité nationale.

Partie III. Survol de la planification

Vue d'ensemble du programme

Pour le compte des Canadiennes et des Canadiens ainsi que du Parlement, le CSARS procède à des examens de qualité, indépendants et éclairés, sur la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions; de plus, il examine les plaintes formulées par des individus ou les rapports émanant de ministres, et en fait ensuite rapport, au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers de citoyenneté et d'autres questions liées à la sécurité nationale et faisant l'objet d'enquêtes du SCRS.

Dossiers neufs, défis, tendances et faits nouveaux

1. Changements au Canada et à l'étranger qui ont un impact sur la sécurité et le renseignement

En dépit de l'adoption du projet de loi C-36, devenu *Loi antiterroriste* en décembre 2001, et de l'annonce de crédits supplémentaires de 7,7 milliards de dollars octroyés ce mois-là à l'appareil du renseignement de sécurité dans le budget fédéral, ces initiatives ont des répercussions sur le prochain exercice. Même s'il n'a pas obtenu de nouveaux crédits, le Comité n'est pas coupé des effets des changements en cours. Le SCRS a entrepris un programme pluriannuel visant à effectuer les modifications que cet argent frais lui permet. Bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux recourent à son expertise et à son aide pour répondre aux besoins créés, entre autres, par les attentes accrues du public et du Parlement en matière de sécurité. De plus, la collectivité canadienne du renseignement de sécurité continue de faire face à la réalité mondiale et aux demandes de soutien qui lui viennent de nombreuses sources.

L'élargissement du champ d'activité du Service en matière de renseignement dans un vaste éventail de domaines, dont le filtrage de sécurité et la liaison avec l'étranger, obligera à accroître l'effectif et les services offerts à un groupe élargi de partenaires canadiens et étrangers. Combinées aux défis et à la demande créée par les événements mondiaux, les enquêtes du SCRS sur les menaces à la sécurité du Canada sont de moins en moins circonscrites géographiquement. Le contexte de la sécurité internationale devient plus complexe, car aux menaces habituelles d'espionnage par des services de renseignement étrangers, par exemple, viennent s'en ajouter de nouvelles telles que l'extrémisme idéologique ou l'utilisation d'armes de destruction massive à des fins terroristes.

2. Combler les besoins des clients

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité rend compte directement au Parlement et, de ce fait, il a deux clients principaux, soit le grand public et le Parlement. Il est tenu de leur fournir des services de qualité supérieure, professionnels et impartiaux en examinant les activités du SCRS et en enquêtant sur les plaintes. Le rapport annuel du CSARS au Parlement sert de fondement à sa reddition de comptes à celui-ci et à l'ensemble de la population. En plus de fournir une évaluation de la manière dont le Service exerce ses pouvoirs, ce rapport montre dans quelle mesure le Comité a rempli les deux volets de son mandat et comblé les besoins de ses clients.

En plus d'effectuer l'ensemble des études prévues pour un exercice donné et de mener en temps opportun des enquêtes professionnelles sur les plaintes, le CSARS doit en outre être prêt à adapter les activités planifiées de manière à faire face aux événements imprévus et aux besoins urgents de ses clients. Répondre aux imprévus peut signifier examiner les activités du SCRS à l'égard d'un événement inattendu ou faire face à une augmentation marquée et brusque du nombre des plaintes.

Le SCRS a pris de l'expansion pour faire face aux pressions et réalités nouvelles, alors que le CSARS a dû se contenter des crédits et de l'effectif qui lui étaient alloués pour exercer ses fonctions. En qualité de petit organisme comptant seulement 16 employés et chargé de répondre aux attentes du public et du Parlement en matière d'examens et d'enquêtes approfondies, le Comité éprouve de plus en plus de difficultés à évaluer un organisme qui non seulement accroît les services qu'il offrait, mais qui les offre désormais à une collectivité plus vaste et diverse. Le travail du CSARS a toujours consisté, en partie du moins, en une évaluation de risques. Même si chaque plaignant est assuré d'une enquête juste, équitable et objective, dans le processus d'examen, on est forcé, dans les faits, de scruter une partie proportionnellement moindre des activités du SCRS à mesure que celui-ci en élargit chaque année le champ.

Le CSARS constate que le public et le Parlement portent une attention soutenue aux questions de sûreté publique et de sécurité nationale, et cela, en ce qui touche l'examen minutieux dont il est l'objet et les attentes de services professionnels prodigués en temps opportun de par ses fonctions à la fois d'étude des plaintes et d'examen et en ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de ses outils de reddition de comptes.

3. Gagner la confiance des clients

Compte tenu des contraintes que lui imposent la sécurité nationale et le respect de la vie privée lorsqu'il doit discuter publiquement de son travail, le Comité a toujours du mal à faire la preuve qu'il s'est mérité la confiance de ses clients. Cette difficulté croît, par exemple, si ses clients reçoivent des renseignements trompeurs ou non fondés sur ses propres activités ou sur celles du SCRS. Les préoccupations entourant le respect de la vie privée

et la sécurité nationale atténuent sensiblement la capacité du Comité à corriger certains types de désinformation. La sécurité nationale n'est pas un paravent derrière lequel le CSARS choisit de se cacher, mais bien une réalité opérationnelle et législative qui est liée aux renseignements délicats dont il a la garde. Bien souvent, dans les rapports qu'il publie sur les résultats de ses examens et de l'étude des plaintes, le Comité est forcé de taire des détails particuliers de ses enquêtes et constatations pour des raisons qui ont trait à la sécurité nationale ou à la protection de la vie privée.

Le CSARS s'emploie continuellement à trouver le juste équilibre entre le droit fondamental du public et du Parlement à recevoir une information exacte et les limites que les restrictions touchant la vie privée et la sécurité nationale imposent au débat public.

4. Questions liées au personnel et effectif du Comité

La tâche primordiale du CSARS est d'assurer au grand public et au Parlement que le fragile équilibre entre le pouvoir de recourir à des techniques intrusives, conféré au SCRS pour protéger la sécurité nationale, et la protection et le maintien des droits individuels, est respecté. Il y a des risques évidents à cet égard si l'efficacité du Comité diminue faute de ressources suffisantes. Ce dernier s'emploie sans relâche à attirer des candidats qui ont précisément l'expertise et les compétences requises et à veiller à ce que le personnel en place ait les outils et la formation nécessaires pour affronter les grandes difficultés que comportent les examens ou les enquêtes sur les activités en évolution du SCRS. Le CSARS peut compter jusqu'à cinq membres, des conseillers privés, qui donnent des directives au personnel.

Le Comité s'est engagé à évaluer et à ajuster sans cesse les ressources au niveau tant de la haute direction que du personnel, à répondre aux besoins de ses clients et à maintenir un effectif professionnel de haute qualité. À titre de petit organisme doté d'un mandat important, le départ d'un membre de l'équipe ou le fait de ne pas obtenir la faible augmentation requise de ressources a un impact perceptible sur les travaux du CSARS et sur la demande que doit combler le personnel existant. Par ailleurs, même si le Comité peut fonctionner avec un effectif réduit, une année complète s'est écoulée sans qu'on ait comblé deux vacances dans son effectif. Les membres actuels se sont employés avec diligence à éliminer tout problème qui pouvait découler de la diminution de leur nombre à seulement trois; à long terme, toutefois, il est utopique de croire que le CSARS puisse fonctionner s'il en est réduit au quorum.

Au lendemain des attaques du 11 septembre, le SCRS a été autorisé à augmenter ses dépenses de manière à accroître de 15 à 20 p. 100 ses activités opérationnelles - domaines qui intéressent le Comité au plus haut point et qu'il a charge de surveiller en vertu de la loi. À mesure que le SCRS intensifie ses activités, le CSARS voit sa tâche s'alourdir. Depuis deux ans, il a été forcé de délaisser des domaines d'activité du Service, qu'il examine normalement et qu'il devrait continuer de scruter mais pour lesquels il n'avait simplement pas les ressources voulues. À moins d'une augmentation des ressources dont

il dispose pour exercer sa fonction de surveillance, sa capacité de remplir ce mandat risque de plus en plus d'être compromise.

Activités courantes et priorités

1. Surveillance externe du SCRS

L'examen des activités du SCRS est une fonction clé du Comité. Avec une petite équipe d'employés hautement qualifiés, le CSARS examine chaque année des milliers de pages de documents en vue de rendre compte à la population et au Parlement du Canada au sujet des activités d'enquête du Service. Outre les principaux domaines que le Comité définit pour ses examens, la *Loi sur le SCRS* contient une longue liste d'activités de ce dernier qui exigent de la part du CSARS une attention et un engagement soutenus.

Dans la planification des examens du Comité pour le prochain exercice, il est essentiel de tenir compte de divers éléments : ses ressources, les événements au Canada et dans le monde, les dossiers, priorités et préoccupations cernés par les Canadiens et le Parlement, les examens et conclusions antérieurs du CSARS ainsi que les activités et programmes existants et nouveaux du SCRS. En évaluant ces questions clés et en consultant les intervenants, le Comité met au point un programme d'examen par rotation qui doit englober un vaste éventail de sujets. De cette manière, il s'emploie à gérer le risque inhérent de ne pouvoir examiner qu'un faible pourcentage des activités du Service une année donnée. Au cours du prochain exercice, le CSARS compte étudier divers dossiers, dont les relations avec les organismes canadiens et étrangers, les décisions d'enquête, les questions de sécurité interne, les opérations menées à la faveur de mandats et le recours aux sources humaines.

2. Enquêtes sur les plaintes et sur les rapports ministériels

Le Comité mène en temps opportun des enquêtes approfondies sur les plaintes qui lui sont présentées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS* ainsi que sur les dossiers dont il est saisi en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

La *Loi sur le SCRS* énonce le droit des individus de porter plainte au sujet de n'importe quelle activité du SCRS. Elle habilite en outre le Comité, sur réception d'une plainte, à se pencher sur le refus d'habilitations de sécurité. Outre les plaintes qui lui sont présentées directement, le CSARS est saisi de dossiers en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Il n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes qu'il reçoit ainsi au cours d'une année donnée.

Le volume et la complexité de ces plaintes influent grandement sur la capacité du Comité de surveillance à s'acquitter de son mandat. Comme ces plaintes et les rapports ministériels exigent beaucoup de temps et peuvent entraîner des frais judiciaires élevés,

une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget et le fonctionnement du CSARS.

3. Projets spéciaux

La *Loi sur le SCRS* prévoit qu'en plus d'effectuer chaque année une série planifiée d'examens , le Comité doit en outre préparer des rapports spéciaux destinés au solliciteur général du Canada. Cette obligation l'amène souvent à entreprendre en temps opportun des projets spéciaux touchant des dossiers d'intérêt public, comme l'affaire du Heritage Front. Afin de répondre à ces exigences imprévues en matière de ressources, puis aux demandes d'information du Parlement à ce sujet, le Comité conserve la souplesse nécessaire pour réagir aux changements dans les priorités et se tient prêt à le faire grâce à son programme de surveillance et au personnel qu'il y affecte. De cette manière, il peut réaffecter à des dossiers de premier plan, et cela, au pied levé, des ressources préalablement consacrées à la recherche.

4. Voyages et liaison par les membres du Comité

Le calendrier du Comité comprend des voyages à la fois au Canada et à l'étranger. Lorsqu'ils se rendent dans les bureaux régionaux du SCRS, les membres du CSARS en profitent pour rencontrer la haute direction du Service, s'informer des dossiers et priorités régionaux et exposer le sens des efforts du Comité et ses préoccupations. Ces voyages au Canada leur fournissent l'occasion de rencontrer, outre le personnel des bureaux régionaux du SCRS, des intervenants locaux et des experts dans un vaste éventail de domaines qui les intéressent. Ces visites de bureaux régionaux permettent au CSARS d'entretenir son profil, de communiquer des messages clés, d'approfondir les dossiers, pressions et priorités régionaux et de nouer des rapports avec des intervenants actuels et nouveaux. Le Comité compte visiter au moins deux bureaux régionaux du SCRS au cours du prochain exercice.

Les voyages à l'étranger visent souvent à répondre à l'invitation d'autres pays et sont généralement axés sur des dossiers d'intérêt commun aux organes de surveillance du renseignement de sécurité. Ils permettent en outre d'obtenir une information de première main sur les stratégies et les pratiques exemplaires. En 2000-2001, le Comité a reçu une délégation norvégienne qui était en quête d'idées et de conseils sur les approches à tenir en matière d'examen et de surveillance, et cela, en vue de préparer à ce sujet des initiatives législatives. Pour sa part, le CSARS a accepté l'invitation de rencontrer des membres de la collectivité du renseignement de sécurité de Norvège afin d'explorer plus avant divers processus d'examen et de surveillance et d'échanger leurs expériences respectives en ce domaine.

Enfin, le SCRS a conclu nombre d'ententes pour échanger des informations de types particuliers avec des États étrangers et leurs organismes. Le CSARS est tenu d'examiner à la fois les ajouts aux ententes existantes et les conditions dont sont assorties les

nouvelles. Outre ces dispositions, le Service a un certain nombre de bureaux de liaison à l'extérieur du Canada. Pour surveiller efficacement l'application et l'exécution des ententes du SCRS avec l'étranger et pour jauger la nature de ses activités de liaison, le CSARS effectue des vérifications dans ces bureaux à l'étranger. Les activités de liaison qui y ont cours ainsi que la nature et l'ampleur des relations avec les partenaires étrangers constituent un aspect de plus en plus important du travail du Service. C'est ce qui fait que ces vérifications dans les bureaux de liaison à l'étranger sont un volet important du programme d'examen du Comité. En 2002-2003, celui-ci n'avait pas les ressources voulues pour effectuer des vérifications dans un bureau de liaison à l'étranger. Cette tâche figure toutefois dans son plan de recherche pour l'exercice 2003-2004.

5. Internet

Le Comité ne cesse de chercher de nouveaux moyens d'être accessible et de communiquer l'information essentielle grâce à un site Web complet (http://www.sirc-csars.gc.ca/) qui contient à la fois le dernier rapport annuel du Comité et les rapports archivés remontant jusqu'en 1984, année de création du CSARS. Ce site renferme en outre les dernières nouvelles sur les activités du Comité, et aussi les notices biographiques de ses membres. Comme les enquêtes sur les plaintes constituent un élément important des responsabilités du CSARS, la procédure à suivre pour porter plainte a récemment été mise à jour pour aider les gens à mieux comprendre à quel moment ils peuvent présenter une plainte et comment s'y prendre. Enfin, le CSARS s'occupe des demandes de renseignements qu'il reçoit sur son site et en assure le suivi.

6. La fonction moderne de contrôleur

L'un des éléments du cadre de gestion intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* est la fonction moderne de contrôleur. Le CSARS s'est engagé à en intégrer les principes dans sa gestion et sa culture propres, projet dont la réalisation en est à ses premiers stades. À cette fin, il a nommé récemment un chef de projet et il entreprendra un programme de formation afin de déterminer quelles connaissances seront nécessaires pour arrêter et réaliser les prochaines étapes.

Partie IV. Résultats stratégiques

Les plans et priorités que le CSARS définit dans ce rapport lui permettront :

1. d'évaluer efficacement l'exercice des fonctions du SCRS dans sa tâche consistant à déceler les menaces à la sécurité du Canada, à conseiller le gouvernement et à protéger les Canadiens contre les menaces terroristes et celles qui visent leur sécurité;

2. de faire en sorte que le Parlement et le public aient raison de se fier à la rigueur du processus d'examen du CSARS;

3. de démontrer au Parlement et au public que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à respecter dans toute la mesure du possible les droits civils et constitutionnels de la personne;

4. de présenter un rapport annuel complet et de qualité qui fournisse au lecteur le plus de détails possible tout en respectant les contraintes liées à la sécurité nationale;

5. de préparer des rapports d'examen classifiés, probants et complets ainsi que des rapports ministériels;

6. de formuler des décisions et des recommandations judicieuses à la suite de ses enquêtes sur les plaintes.

Résultats stratégiques	Priorités
1. Pour le compte des Canadiennes et des Canadiens, effectuer des examens de qualité, à la fois indépendants et éclairés, sur la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions.	• Déterminer et effectuer des examens clés en tenant compte de questions telles que les événements au Canada et à l'étranger, les dossiers, priorités et préoccupations cernés par les Canadiens et le Parlement, les examens et constatations antérieurs du CSARS ainsi que les activités et programmes existants et nouveaux du SCRS
2. Examiner les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par des ministres, et en faire ensuite rapport, au sujet d'habilitations de sécurité et d'autres questions liées à la sécurité nationale et faisant l'objet d'enquêtes du SCRS.	• Mener en temps opportun des enquêtes poussées sur les plaintes • Tout mettre en œuvre pour que les plaignants aient la chance d'être entendus, de présenter leurs preuves et de faire valoir leur point de vue • Veiller à ce que les plaignants bénéficient du niveau le plus élevé possible de transparence, d'engagement et d'information, dans les limites permises par la sécurité nationale
3. Veiller à ce que les membres et le personnel du Comité aient les outils nécessaires pour faire face aux changements qui, au Canada et à l'étranger, ont un impact sur la sécurité et le renseignement.	• Doter le personnel et les membres du Comité des outils de recherche et de l'information requis pour se tenir en tous points au fait des dossiers canadiens et étrangers qui ont un impact sur la sécurité et le renseignement
4. Combler les besoins des clients.	• Demander aux intervenants clés ce qu'ils pensent de la qualité et du contenu du rapport annuel du CSARS • Veiller à ce que la procédure de traitement des plaintes du CSARS et ses plans d'examen conservent la souplesse nécessaire pour permettre de faire face aux événements imprévus et de répondre aux demandes urgentes

5.	Gagner la confiance des clients.	• Trouver de nouvelles façons de diffuser une information exacte sur le travail et le mandat du CSARS, dans les limites imposées par les considérations touchant la vie privée et la sécurité nationale
6.	Conserver au CSARS un effectif suffisant qui lui permette de respecter l'obligation d'examiner les activités du SCRS, que lui impose la loi.	• Poursuivre les démarches visant à faire approuver la présentation du CSARS au Conseil du Trésor, de septembre 2002, en vue d'obtenir trois employés supplémentaires pour combler les lacunes actuelles qui l'empêchent de s'acquitter des responsabilités liées à son programme d'examen
7.	Entretenir une liaison efficace avec les partenaires et les intervenants.	• Organiser au Canada des voyages permettant de visiter les bureaux régionaux du SCRS et de rencontrer des intervenants et experts locaux • Entretenir avec l'étranger des échanges d'information et des discussions au sujet des stratégies et pratiques exemplaires en matière d'examen du renseignement de sécurité
8.	Assurer sur l'Internet une présence conviviale axée sur les clients.	• Veiller à ce que le rapport annuel du Comité soit affiché rapidement • Vérifier si l'information et les instructions ayant trait aux plaintes sont claires et complètes • Trouver de nouveaux liens
9.	Mettre en œuvre la fonction moderne de contrôleur.	• Donner au personnel la formation requise pour mettre en œuvre la fonction moderne de contrôleur • Entreprendre une évaluation de capacité

V. Organisation

Responsabilisation

Dépenses prévues du Comité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a un effectif maximal de seize équivalents temps plein et peut compter jusqu'à cinq membres à temps partiel, qui sont des conseillers privés. Les plus grosses dépenses budgétaires du CSARS, dont le programme affiche un coût net de 2,3 millions de dollars, sont les traitements du personnel et, en second lieu, les dépenses relatives à ses conseillers privés. Compte tenu de la taille et du budget du Comité, le départ de quelques employés et le fait que son effectif n'est pas complet influent lourdement sur ses dépenses. Tous les membres du personnel du CSARS doivent avoir une habilitation de sécurité de niveau «Très secret». Même les mesures de dotation les plus dynamiques n'empêchent pas des vacances de plusieurs mois de se produire dans certains postes à cause de la lenteur des processus de recrutement et d'habilitation au secret.

Dépenses prévues du comité

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Renseignement de sécurité				
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2,3	2,3	2,3	2,3
Moins : recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2,3	2,3	2,3	2,3
Rajustements**	0	0	0	0
Dépenses nettes prévues	2,3	2,3	2,3	2,3
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	0	0	0	0
Coût net du programme	2,3	2,3	2,3	2,3
Équivalents temps plein	14	16	16	16

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et doivent comprendre les initiatives du Budget.

Renseignements financiers

Tableau 1 Coût net du programme pour 2003-2004

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	**2,3**
Plus : services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) (en milliers de dollars)	**0**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (en milliers de dollars)	**0**
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	**0**
Moins : recettes non disponibles (en millions de dollars)	**0**
Coût net du programme pour 2003-2004	**2,3**